



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Russie

Question écrite n° 1060

Texte de la question

M. Adrien Zeller souhaite connaître l'état d'avancement et les modalités d'application du remboursement de l'emprunt russe par rapport à l'accord initial franco-russe et au décret n° 97-134 du 12 février 1997. Il serait également heureux d'avoir l'avis de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des Alsaciens-Mosellans ayant acquis des titres russes émis en 1890 et en 1909 - sous juridiction allemande - et, plus précisément, de savoir si nos concitoyens d'Alsace et de Moselle sont normalement concernés par ce décret.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention du ministre des affaires étrangères sur les modalités d'indemnisation des titres d'emprunts russes. Le Gouvernement a chargé la commission de suivi de l'accord du 26 novembre 1996 entre la France et la Russie, instituée par décret le 12 février 1997 et présidée par M. Jean-Claude Paye, conseiller d'Etat en service extraordinaire, de proposer les modalités de recensement et d'indemnisation des porteurs de titres russes. Le Gouvernement prendra ses décisions sur la base des propositions de la commission dirigée par M. Paye, qui assurera ensuite le suivi de leur exécution. Cette commission devra également répondre à la question de l'indemnisation des porteurs de titres russes originaires d'Alsace ou de Moselle. Elle devrait procéder dès le début du mois de septembre aux consultations les plus larges et recevoir notamment les représentants d'associations de porteurs de titres et de personnes spoliées. Le Gouvernement attache la plus grande importance à ce que les travaux de la commission présidée par M. Paye se déroulent dans la transparence. Le mémorandum d'accord du 26 novembre 1996 sera soumis au Parlement dans les meilleurs délais. Son texte sera rendu public, selon l'usage, dès le dépôt du projet de loi d'autorisation d'approbation au Parlement.

Données clés

Auteur : [M. Adrien Zeller](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1060

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 juillet 1997, page 2330

Réponse publiée le : 25 août 1997, page 2703